fessé auoir esté payé par lesdicts Pierre Biard, Macé, & Robin de la somme de douze cents vingt cinq liures, pour le radoub dudict Nauire, la grace de Dieu : Promettant ledict fieur de Biencourt, payer & rendre icelle fomme de douze cents vingt cinq liures audict retour duclict Nauire dudict voyage de la nouuelle France, ou icelle somme rabattre & diminuer fur le fort dudict Nauire, qui se montera la somme de mil liures, & le reste montant deux cents vingt cinq liures, fera payé par ledict fieur de Biencourt audict retour, ainsi que dict est, pour l'accomplissement & effect desquelles choses susdictes, lesdictes parties en ont obligé chacun pour son faict & regard, tous